

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE SIX NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 30/10/2017

Présents : VALOIS Christophe, ROUSSIN Françoise, ROUSSIN Jean-Marie, LAMBEAUX Brice, SERRES Olivier.

Excusés : SERVES Paul (pouvoir donné à LASCOMBES Céline), EYDOUX Guy (pouvoir donné à ROUSSIN Jean-Marie).

Ouverture de la séance à 20h.

Approbation du compte-rendu du CM du 25 septembre 2017 à 6 pour et 2 abstentions.

RIFSEEP : Nouveau régime indemnitaire

Madame LASCOMBES rappelle la mise en place à compter du 01/01/2017 de ce nouveau régime appliqué à une partie des agents communaux. Celui-ci comprend l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), prime mensuelle, et le CIA (complément indemnitaire annuel), prime annuelle. A partir du 01/01/2018, il sera étendu aux agents techniques. Madame le Maire rappelle que ce nouveau régime indemnitaire n'est qu'une réorganisation du précédent régime appliqué jusqu'à présent. Les élus acceptent à l'unanimité l'application du RIFSEEP aux agents techniques.

TRESOR PUBLIC : Dispositif TIPI (Titre Payable par Internet)

Le Maire informe de la possibilité pour le particulier de régler par internet les factures d'Eau/Assainissement. Une convention d'adhésion est passée entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques. La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local, soit 0.25% du montant +0.05€ par opération. Les élus acceptent la mise en place de ce service.

CAPTAGES PRIORITAIRES : 1^{er} COPIL

Le Maire fait part de la réunion du 1^{er} comité de pilotage mis en œuvre par le bureau d'études hydrogéologiques, IDEES-EAUX. Etaient présents le Maire et les élus à la commission, le SMBVL, la Chambre d'Agriculture 26, la DDT 26, l'ARS 26, le président du Syndicat des Vignerons St-Pantaléon/Rousset, le président de la cave coopérative, le Syndicat des CdR. Un point est fait sur la méthodologie du bureau pour déterminer au

terme de l'étude l'Aire d'Alimentation des Captages, sans pour autant d'avoir d'action à mettre en place pour envisager la baisse de la concentration (bien que faible) de la molécule présente dans l'un des forages. Le travail du bureau sur le terrain de récupération de données (campagnes piézométriques, prélèvements qualitatifs, pompes d'essai...) se fera sur St-Pantaléon mais aussi sur Rousset et Venterol. Les maires de ces communes en seront informés et seront invités au prochain COPIL présentant la synthèse, l'interprétation de ces données recueillies et qui fera l'objet d'un rapport. Mr VIGNE de la Chambre d'Agri. de Nyons a également fait part de l'accompagnement proposé par la Chambre quant à la réalisation du diagnostic Territorial des Pratiques Agricoles.

La question du recrutement d'un animateur « Captage », recommandé par la région (partagé avec les communes de St-Maurice sur Eygues et Chantemerle les Grignan le cas échéant), qui aurait pour mission l'animation générale de plans d'actions, de faire émerger la reconquête de la qualité de la ressource, d'organiser et mettre en œuvre la concertation locale, laisse perplexe la plupart des élus (possibilité de doublon, de surcontrôle de ce que mettra déjà en place le bureau d'étude...), tout en étant conscients de la charge de la mission d'animation, et de la neutralité de cette mission. Cette question sera en revoir dans un second temps après renseignements pris auprès de certaines instances.

ECOLE : suite du 1^{er} Conseil d'école :

Résultat du sondage de la commune auprès des parents d'élèves concernant le retour ou non à la semaine de 4 jours :

Maternelles : 6 favorables, 8 non favorables

Cycle 2 : 12 favorables, 2 non favorables

Côté enseignant, les arguments positifs et négatifs sur la semaine de 4j1/2 donnent un sentiment partagé, mais la semaine à 4j est toutefois mise de l'avant pour les 3 enseignantes.

Le Maire se rapprochera de la Com. Com. pour savoir si des structures sont ou seront ouvertes les mercredis pour les parents qui travaillent. Les élus se prononceront avant le 2^e Conseil d'école, pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

Ont été également discutés les points concernant la sécurité du portique de la balançoire et son devenir, son remplacement par un autre jeu ; de la vulnérabilité de l'enceinte du bâtiment, notamment de la cour ; de la zone de confinement lors de mise en sécurité...

Des actions peuvent être mises en place, en étant tous conscients, les différentes parties présentes au Conseil d'école comme les élus, que ces actions ne règlent qu'un problème à la fois.

Les travaux de réaménagement des toilettes de l'école, notamment aux normes « accessibilité », seront réalisés pendant les vacances de Pâques.

PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES :

Le Syndicat renouvelle sa proposition aux communes qui ne sont pas classées de l'être (avant le 13 janvier 2018) comme il lui est permis de la faire ou attendre l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. Les élus unanimement réitèrent leur position pour la commune de ne pas faire partie du Parc (empilement de structures, constat de doublons sur certains sujets portés déjà par d'autres collectivités...).

QUESTIONS DIVERSES

Barrière : Projet déjà évoqué, la mise en place d'une barrière, à l'entrée du terrain donnant accès à l'aire de stationnement provisoire lors de manifestations sur la commune, est à nouveau proposée suite aux intrusions subies. L'ensemble des élus sont favorables à son installation pour un montant de 2 870€ HT.

Fédération des Villes Françaises Oléicoles : il est proposé à la commune d'y adhérer, St-Pantaléon faisant partie de l'aire d'Appellation d'Origine Protégée de Nyons. Les élus sont partagés, la culture de l'olive de Nyons étant très marginale sur la commune. Les élus ne donnent pas suite.

Qualité de l'Air Intérieur des ERP : Action d'Etat, le dispositif réglementaire, mis en place par la Direction Laboratoire d'Analyse de la Drôme, impose avant le 1 janvier 2018 une surveillance de la qualité de l'air intérieur (selon les critères édités dans un guide) pour les écoles maternelles et élémentaires et avant le 1 janvier 2023 pour les autres établissements. Tous les élus font part de leur vif mécontentement quant à la multiplication des dispositifs « normatifs », surtout lorsque les critères environnementaux immédiats ou proches de l'école (recensés dans le guide) excluraient cette pollution (à 2 polluants spécifiques), tout en comprenant l'importance de ce sujet. Les élus, à 7 voix pour et 1 contre, acceptent la solution de l'achat et la mise en place de 2 kits pour tracer les deux polluants en question, au coût de 200€ HT chacun, qui fera l'objet d'un rapport d'analyses simples sur ces 2 paramètres par le Laboratoire de la Drôme.

Chats errants ou divagants : Bien qu'il soit possible d'obtenir des aides pour la stérilisation de ces animaux, un certain nombre de questions sur la méthode et l'éthique appelle la municipalité à la prudence. Les élus rappellent vivement qu'il ne faut pas nourrir les chats errants, divagants. Une information à ce sujet sera mise dans la prochaine Gazette.

Travaux sur les bassins Urdy : le Maire informe que ces travaux sont bientôt terminés, que ce sont 250 m³ de vase et roseaux qui ont été retirés. Le Maire salue le travail réalisé par les 2 entreprises de vidange et de curage. La consolidation par l'employé communal des abords abimés par les roseaux est en cours, la remise en eau des bassins, la plantation de 7 variétés de nénuphars dans les 7 bacs immergés, et la remise à l'eau de la trentaine de poissons et des 2 tortues.

Finances locales : Un point est fait par Madame le Maire de la situation budgétaire, par chapitre, en soulignant la tenue des engagements au moment de l'élaboration du budget quant à la maîtrise des dépenses.

CCEPPG : information sur un programme de financement de travaux communaux d'économie d'énergie à travers le dispositif des CEE (dans le cadre des premières démarches en vue de la création du SCoT Rhône Provence Baronnies conduisant la

labellisation de ce territoire en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »). Les élus s'accordent à dire que les délais sont courts, surtout pour des projets non envisagés.

Le service du dépôt de pain : Le Maire fait part aux élus que le pain « va mal » ! La vente est en forte baisse. Tous le déplorent (tout en cherchant à comprendre) malgré les moyens qui sont mis en place par la municipalité, le personnel, le boulanger. Un service qui vient en soutien à d'autres mis à disposition à l'agence postale communale. Le phénomène n'est pas nouveau mais la situation est suffisamment critique pour remettre en question l'avenir de ce service, voire celui des autres, les horaires de l'APC. Une réflexion va être menée.

Séance levée à 23h15